

NUMETIK AVOCATS trouve sa source, ses fondements au croisement de plusieurs univers : le monde du droit des affaires, le numérique et l'éthique.

Au-delà des lois, règlements, règles ordinaires et déontologiques NUMETIK AVOCATS a souhaité adopter une charte éthique pour exposer ses valeurs fondamentales et ses engagements éthiques.

L'avocat a un rôle essentiel à jouer dans la société civile. Dans le contexte de mondialisation et de transformation numérique, l'avocat doit plus que jamais demeurer un tiers de confiance pour ses clients et collaborateurs, indépendant, intègre et honnête.

- Travailler pour ses clients dans les domaines dans lesquels NUMETIK AVOCATS a des compétences juridiques
- Orienter ses clients vers d'autres avocats dans les domaines juridiques dans lesquels NUMETIK AVOCATS n'a pas les compétences juridiques requises
- Adopter des comportements et des décisions exempts de conflit d'intérêts et d'abus d'influence
- Eviter les situations susceptibles de nuire à l'intérêt de ses clients
- Renoncer à des clients ou à des prestations susceptibles de remettre en cause son indépendance, son intégrité et plus largement ses valeurs fondamentales
- Respecter ses engagements contractuels

- Faire preuve de transparence à l'égard de ses clients, en particulier concernant les honoraires pratiqués et les services juridiques en ligne
- Faire preuve de vigilance et de loyauté dans l'utilisation des algorithmes
- Respecter la liberté de la concurrence et ne former aucune entente illicite avec des concurrents
- Ne jamais se livrer à des pratiques de corruption
- Respecter les règles en matière de lutte contre le blanchiment : se renseigner sur ses clients et interlocuteurs
- Travailler en partenariat avec des acteurs, si possible implantés localement, ayant des activités complémentaires à celles de NUMETIK AVOCATS afin de privilégier l'intérêt de ses clients et favoriser l'écosystème local

- Ecouter, respecter ses clients, ses collaborateurs afin d'instaurer un climat de confiance et de bienveillance mutuelle
- Ne tolérer aucune situation de harcèlement, menaces, comportements irrespectueux. Favoriser le dialogue, la tolérance et l'ouverture d'esprit
- Promouvoir, autant que possible la diversité des origines et des parcours dans le choix de ses collaborateurs
- Respecter les libertés fondamentales
- Respecter le droit à la déconnexion, l'équilibre vie privée/vie professionnelle
- Favoriser la formation continue de ses collaborateurs

- Prendre des mesures appropriées en matière de sécurité informatique afin de garantir la confidentialité et l'intégrité des données de ses clients
- Adopter une politique d'utilisation des données personnelles conforme à la Loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 et au Règlement Général sur la protection des Données Personnelles (« RGDP »)
- Consacrer une partie de ses activités à une ou plusieurs actions caritatives
- Réduire les impacts environnementaux en limitant les impressions papiers

➤ Appliquer lorsque cela est possible le « Critère des quatre questions », adopté par le Rotary International qui permet à travers une série d'interrogation de définir si une action envisagée doit et mérite d'être entreprise :

1. Est-ce conforme à la vérité ?
2. Est-ce loyal de part et d'autre ?
3. Est-ce susceptible de stimuler la bonne volonté réciproque et de créer de meilleures relations ?
4. Est-ce bénéfique à tous les intéressés ?

Elise Guilhaudis
Présidente – Fondatrice

